



**CONCOURS TROISIEME VOIE  
DE REDACTEUR TERRITORIAL – 2004  
Spécialité : « Administration Générale »**

**Epreuves écrites d'admissibilité du 15 septembre 2004**

Réponses à trois à cinq questions sur l'action sociale des collectivités territoriales

Durée : 3 H

Coefficient : 3

Répondez aux cinq questions suivantes, au moyen de développements construits (il n'est pas obligatoire, pour autant, de recourir à un plan académique matérialisé).

**QUESTION 1 :** Les missions du Centre Communal d'Action Sociale.  
(4 points)

**QUESTION 2 :** Quel avenir pour les Centres Communaux d'Action Sociale ?  
(4 points)

**QUESTION 3 :** Quel est le rôle du département en matière de protection de l'enfance ?  
(4 points)

**QUESTION 4 :** La décentralisation de l'action sociale.  
(4 points)

**QUESTION 5 :** Le rôle du département en matière de politique gérontologique.  
(4 points)